

## DECISION DU PRESIDENT.CA 111-2020

**Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ;**  
**Vu les articles L123-1 à L123-9 du code de l'éducation ;**  
**Vu le livre VII du code de l'éducation et notamment son article L719-7 ;**  
**Vu les statuts et le règlement intérieur de l'Université d'Angers ;**  
**Vu la délibération CA003-2020 du 17 février 2020 relative à l'élection du Président de l'Université d'Angers ;**  
**Vu la délibération CA015-2020 du 12 mars 2020 portant délégation de compétences du Conseil d'administration au Président ;**  
**Vu l'arrêté n° 2020-059 du 6 juillet 2020 portant délégation de signature en faveur de M. Olivier HUISMAN.**

**Objet de la décision**      Demande de tarif de la direction de la communication

**Conformément à sa délégation, le président de l'Université d'Angers décide :**

1. d'approuver le tarif des lots de 4 masques ;
2. d'approuver le tarif des patouches ;
3. d'approuver le tarif des gobelets bambou Welcommunity.

Le président rend compte, dans les meilleurs délais, au conseil d'administration des décisions prises en vertu de sa délégation.

*Par délégation et pour signature,*  
*Le Directeur Général des Services*  
Olivier HUISMAN

**Signé le 24 septembre 2020**

La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive. La juridiction administrative peut être saisie par voie postale (Tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'Île-Gloriette, 44041 Nantes Cedex) mais également par l'application « Télérecours Citoyen » accessible à partir du site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**Mise en ligne le : 25 septembre 2020**

Date du conseil de gestion	Direction de la communication	
	nom de la structure	
Désignation	Montant	Observations
Patouche	6,00 €	Nouvel objet
Gobelets bambou Welcommunity	3,00 €	Nouvel objet

UNIVERSITE D'ANGERS  
B.P. 73532 - 40, rue de Rennes  
49035 ANGERS Cedex 01  
Tél. 02.41.96.23.23  
Delphine BOISDRON  
Service Communication

le 10/9/2022



Date du conseil de gestion	Direction de la communication	
	nom de la structure	
Désignation	Montant	Observations
Masques	12,00 €	Nouvel objet

UNIVERSITE D'ANGERS  
 B.P. 73532 - 40, rue de Rennes  
 49035 ANGERS Cedex 01  
 Tél. 02.41.80.23.23  
 Delphine BOISDROU  
 Service Communication

*le 10/02/2020*

